



## Air France - La chasse aux sorcières continue !

Il n'y a pas de conquêtes sociales sans libertés syndicales. Gouvernement et Medef, en pleine lune de miel depuis 2012, l'ont bien compris : ils veulent museler le monde du travail pour imposer leurs réformes antisociales !

La chasse aux sorcières, qu'ils mènent contre toute forme de luttes et de contestations notamment envers les militants de la CGT, continue de plus belle.

**Suite à l'affaire dite de « la chemise » le 5 octobre 2015**, la direction d'Air France a décidé de licencier Vincent MARTINEZ, Délégué du Personnel, élu CGT. L'Inspection du Travail s'est alors saisie du dossier, et après enquête, a invalidé le licenciement de notre collègue le 20 janvier 2016.

Air France, ne pouvant accepter cette décision, pourtant motivée sur un courrier de 4 pages, a envoyé un recours hiérarchique auprès de la Ministre du Travail, Myriam EL KHOMRI. Celle-ci avait quatre mois, à compter du 3 février 2016, pour statuer sur cette demande de licenciement.

N'ayant reçu aucune réponse en date du 3 juin, le licenciement de Vincent a été implicitement rejeté, conformément à l'article R2422-1 du Code du Travail.

Or, le 5 août, Vincent a reçu un courrier du Ministère du Travail lui notifiant l'annulation de la décision de l'Inspection du Travail, c'est-à-dire donnant l'autorisation (tant recherchée) à Air France de le licencier. Nous nous étonnons d'une telle décision !

Myriam EL KHOMRI désavoue ainsi l'Inspection du Travail en revenant sur une décision pourtant longuement motivée. Après ceux déjà utilisés pour La loi Travail, il s'agit ni plus ni moins d'un nouveau 49.3 !

Après les Goodyear, condamnés à des peines de prison ferme, le pouvoir décide de frapper un grand coup contre les salariés d'Air France qui ont osé se dresser contre une politique « sociale » désastreuse et mortifère pour l'emploi. 16 de nos collègues d'Air France seront jugés à Bobigny.

La CGT condamne toute forme de répression visant à tenter de museler la moindre contestation. Elle apporte son soutien à tous les salariés injustement incriminés et appelle à manifester les 27 et 28 septembre 2016 devant le Tribunal de Grande Instance de Bobigny pour la relaxe des 16 d'Air France.

Montreuil, le 8 Août 2016